

COCA-Infos 2012-1 spécial projet GO-ALA

Version du 01.02.2012

Afin de promouvoir l'enrichissement du catalogue RERO ainsi que d'en assurer la totale cohérence et conformité aux règles en vigueur dans le réseau, le Conseil stratégique a approuvé, dans sa séance du 24.06.2011, la mise en place du projet GO-ALA (Graphie originale – translittération ALA-LC) qui concerne les notices en langue russe, arabe, grec ancien et grec moderne.

Axes du projet GO-ALA

Le projet GO-ALA est structuré sur deux axes:

- enrichissement des notices en langue russe, arabe, grec ancien et grec moderne - marquées par la mention [forme avant 2007] - par l'ajout de la graphie originale dans des zones 880;
- correction de la translittération dans les zones 100, 245, 700, 710, 711, 730 et 830 de ces mêmes notices des normes ISO aux normes ALA-LC, avec maintien des anciennes formes translittérées pour les entrées auteurs en tant que forme rejetée dans les notices d'autorité, et pour les titres, en tant que forme alternative en 246.

Le prestataire de services Medea a été mandaté pour mener à bien ces travaux, en cours actuellement et qui dureront toute l'année 2012.

Avantages

L'ajout de la graphie originale permettra un accès plus riche à l'utilisateur: la recherche sera en effet possible dans la forme translittérée ainsi que dans la graphie originale.

Les corrections des [forme avant 2007] selon les normes de translittération ALA-LC permettront une cohérence et une mise en conformité du catalogue RERO. De plus, le maintien de l'ancienne forme translittérée pour les auteurs et les titres assure non seulement la sauvegarde de données déjà existantes mais aussi un enrichissement en terme de possibilités de recherche pour l'utilisateur.

Directives pour les bibliothécaires du réseau

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour toute la durée du projet GO-ALA, les notices contenant la [forme avant 2007] ne doivent pas être enrichies avec des zones 880 et ceci afin de ne pas interférer avec le travail d'enrichissement confié à Medea.

En ce qui concerne la création de nouvelles notices, trois méthodes de [traitement de ces documents en langues non latines](#) sont autorisées dans le réseau RERO:

- notices entièrement en graphie originale;
- notices en alphabet latin translittéré, selon les normes ALA-LC en vigueur dans le réseau depuis 2007;
- notices en graphie originale avec les zones 880 correspondantes en translittéré, ou, à l'inverse, notices en alphabet latin translittéré avec les zones 880 correspondantes en graphie originale.

En complément de l'information déjà publiée dans la [lettre RERO 2011-3/4](#) du 23.12.2011, nous vous signalons que les incohérences repérées dans les diagnostics de catalogage diffusés quotidiennement par la centrale RERO seront communiquées de la façon suivante:

« Conformément aux règles RERO

http://www.rero.ch/pdfview.php?section=catalogage&filename=RERO_normes_translitteration_en_vigueur.pdf

merci de vous assurer d'utiliser :

- Dans les notices d'autorité, pour l'auteur:
 - la forme ALA-LC en zone 1xx, comme forme retenue
 - la forme ISO, toujours possible, en zone 4xx, comme forme rejetée;
- Dans les notices bibliographiques, pour le titre:
 - la forme ALA-LC en zone 245, comme titre principal (+ reporter la forme ALA-LC dans les liens éventuels dans les zones 77x-78x, 730 et 830);
 - la forme ISO, toujours possible, en zone 246 comme titre alternatif. »

Si nécessaire, ce paragraphe sera suivi d'un message plus détaillé en adéquation avec l'erreur détectée.